

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q 1 - Admission en non-valeur de créances éteintes.
Rapporteurs : Y. PINON – S. FALL
- Q 2 - Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier Principal
Rapporteurs : Y. PINON – S. FALL
- Q 3 - Décision modificative n°2.
Rapporteurs : Y. PINON – S. FALL

MARCHES PUBLICS :

- Q 4 - Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux lot n°1 SOLOREC Avenant n°5 – Changement de contrat de fourniture de gaz.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – S. FALL

RESSOURCES HUMAINES

- Q 5 - Contrat-cadre d'action sociale mutualisé et mandat au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.
Rapporteur : M. le Maire
- Q 6 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent.
Rapporteur : M. le Maire

EDUCATION

- Q 7 - Classes de découverte 2017.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE
- Q 8 - Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE
- Q 9 - Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires du secondaire et aux établissements élémentaires spécialisés organisateurs de voyages à caractère éducatif.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE
- Q 10 - Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE
- Q 11 - Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2017.
Rapporteurs : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE
- Q 12 - Equipement des écoles en tablettes numérique. Demande de subvention à l'Académie de Nancy – Metz.
Rapporteurs : Y. PINON – S. FALL

ETAT-CIVIL

Q 13 - Règlement des cimetières communaux – Amendement.
Rapporteur : A-M. ANTOINE

Q 14 - Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux.
Rapporteur : A-M. ANTOINE

POLITIQUE DE LA VILLE

Q 15 - Attribution de subventions dans le cadre du Contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy - Présentation des projets de la 2ème session 2016.
Rapporteurs : Y. PINON – C. FERNANDES

Q 16 - Attribution de subventions hors Contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy.
Rapporteurs : Y. PINON – C. FERNANDES

SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Q 17 - Dispositif de Réussite Educative – Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Laxou.
Rapporteurs : Y. PINON – C. FERNANDES

Q 18 - Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Laxou dans le cadre du dispositif de réussite éducative.
Rapporteurs : Y. PINON – C. FERNANDES

Q 19 - Convention Pass'Loisirs CAF.
Rapporteurs : N. BOUGUERIOUNE – K. QRIBI

Q 20 - Adhésion au comité Unicef 54.
Rapporteurs : C. BAILLET BARDEAU – D. LECA

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Q 21 - Attribution d'une prime pour le ravalement de façade.
Rapporteurs : L. WIESER – P. CANTUS

Q 22 - Cession terrain Rue Mi les Vignes
Rapporteurs : L. WIESER – P. CANTUS

Q 23 - Prolongation de la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons "Art Deco"
Rapporteurs : L. WIESER – P. CANTUS

Q 24 - Campagne de ravalement de façades – secteur Ernest Albert - Règlement
Rapporteurs : L. WIESER – P. CANTUS

COMMUNICATIONS

- 1) METROPOLE : Rapport d'activité 2015 du Grand Nancy.
- 2) METROPOLE : Rapport annuel 2015 sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- 3) METROPOLE : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets.
- 4) METROPOLE : Séances du conseil Communautaire du 24 juin 2016. 8 juillet 2016. 9 septembre 2016. 23 septembre 2016. 4 novembre 2016.



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 19
- Nombre de votants : 24
- Procurations : 05
- Absents : 09

Objet :

1 – ADMISSION EN NON- VALEUR DE CREANCES ETEINTES

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Dominique LECA, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – S. FALL

Exposé des motifs :

Madame la Trésorière Principale de Maxéville a adressé à la Ville de LAXOU deux états de créances irrécouvrables constatées au cours des années précédentes. Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis de bon droit par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

A la lecture des informations transmises par la Trésorerie de Maxéville, il est fait état :

- des créances admises en non-valeur suite à « des demandes de renseignements négatives », des « PV de carence » ou des « combinaisons infructueuses d'actes », malgré la réalisation de toutes les diligences possibles en la matière. Ces créances pourront éventuellement faire l'objet d'un recouvrement ultérieur, selon le cas, si les débiteurs sont retrouvés et/ou reviennent « à meilleurs fortune »,
- des créances « éteintes » faisant suite à une décision judiciaire (« surendettement », « effacement de dette » ou « clôture pour insuffisance d'actif ») qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement « éteintes ».

Le détail des créances irrécouvrables est présenté ci-dessous par budget, par nature et par année d'émission des titres de recettes d'origine :

Années	Budget principal
	Créances éteintes € TTC
2005	41, 01
2007	95, 94
Total	136, 95

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 2 novembre 2016 a émis un avis favorable à l'admission en non valeur des créances ci-dessus constatées.

Débat :

M. PINON.- Traditionnellement, la trésorière principale de Maxéville nous envoie un état des créances irrécouvrables constatées au cours des années précédentes. Très régulièrement, on vous les présente.

Certaines concernent les exercices 2005 et 2007 pour un total de 136,95 €. Le détail est sur la délibération. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avis émis par la commission municipale spécialisée du 2 novembre d'admettre en non-valeur les créances éteintes selon l'état transmis et arrêté par la Trésorerie en date du 7 juillet 2016.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur les budgets concernés, c'est-à-dire l'exercice 2016.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- admet en non valeur les créances éteintes selon l'état transmis et arrêté par la Trésorerie en date du 07 juillet 2016,

Les dépenses correspondantes sont prévues sur les budgets concernés 2016.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 21
- Nombre de votants : 26
- Procurations : 05
- Absents : 07

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

2 – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – S. FALL

Exposé des motifs :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les trésoriers municipaux à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. C'est le cas à Laxou.

Par ailleurs, cet arrêté interministériel fixe les modalités suivant lesquelles les Conseils Municipaux peuvent attribuer aux comptables concernés une indemnité de conseil.

Par délibération en date du 29 mai 2008, le Conseil Municipal avait fixé le taux de l'indemnité de conseil allouée au trésorier à 60% du montant maximum.

La commission municipale spécialisée "Finances", réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable sur le versement de l'indemnité de conseil à Madame Anne FLUCK, assurant l'intérim pour la période d'avril 2015 à septembre 2015, et à Madame Véronique Bernier, pour la période d'octobre 2015 à décembre 2015, Trésorière Principale de Maxéville et comptable de la commune de Laxou, et sur le taux de cette indemnité.

Débat :

M. PINON.- Nous avons la possibilité d'octroyer une indemnité au trésorier principal pour le travail qu'elle fournit en plus de sa vérification des comptes. Nous avons régulièrement depuis le 24 mai 2008 arrêté en conseil municipal le taux de l'indemnité de conseil alloué au trésorier à 60 % du montant maximum.

La commission municipale spécialisée « Finances » réunie le 2 novembre a émis un avis favorable sur le versement de cette indemnité à deux personnes, Mme Anne FLUCK assurant l'intérim pour la période d'avril 2015 à septembre 2015 et à Mme Véronique BERNIER pour la période d'octobre 2015 à décembre

2015, trésorière principale de Maxéville et comptable de la commune de Laxou et sur le taux de cette indemnité.

Il est demandé d'approuver l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Finances », d'allouer une indemnité de conseil à Mme Anne FLUCK assurant l'intérim et à Mme Véronique BERNIER, trésorière principale de Maxéville, comptable de la commune de Laxou, de fixer le taux de cette indemnité à 60 % du montant maximum de l'indemnité et les crédits sont prévus au budget 2016.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances"
- alloue une indemnité de conseil à Madame Anne Fluck, assurant l'intérim et à Madame Véronique Bernier, Trésorière Principale de Maxéville, comptable de la commune de Laxou,
- fixe le taux de cette indemnité à 60% du montant maximum de l'indemnité.

Les crédits sont prévus au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 25
- Procurations : 04
- Absents : 07

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

3 – DECISION MODIFICATIVE N°2

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – S. FALL

Exposé des motifs :

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

La commission municipale spécialisée "Finances", réunie le 2 novembre 2016, a émis un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative.

CHAPITRE	ARTICLE	SOUS FONCTION	LIBELLÉ	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
				BAISSE DES DÉPENSES	HAUSSE DES DÉPENSES	BAISSE DES RECETTES	HAUSSE DES RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				3 010,00		3 010,00	
021	021	01	Virement de section de fonctionnement				22 090,00
020	020	01	Dépenses Imprévues	35 660,00			
13	1383	112	Subvention d'équipement du département – Vidéo tranquillité Police municipale			14 000,00	
13	1321	824	Subvention d'équipement état			25 000,00	

			NPNRU				
20	2031	824	Etudes NPNRU	67 450,00			
21	2182	020.5	Acquisition matériel de transport pour le garage		35 150,00		
21	2182	020.6	Acquisition matériel de transport pour les ateliers municipaux	13 000,00			
21	2188	411.2	Acquisition tables ping-pong pour la commune et les associations		1 300,00		
21	2188	822	Acquisition matériel pour Voirie – Bâche barrière Vigipirate		1 200,00		
20	2031	213	Frais d'études classes regroupées	700,00			
23	2312	823.2	Travaux espaces verts		700,00		
23	2315	412	Installations, matériel et outillage technique complexe sportif Gaston Lozzia	2 500,00			
23	2313	412	Travaux complexe sportif Gaston Lozzia		2 500,00		
23	2313	213	Travaux Groupes scolaires – Vigipirate		55 000,00		
042	2313.2	213	Travaux en régie – Groupes scolaires		11 300,00		
042	28031	01	Amortissement Frais d'étude				4 850,00
041	2313	70	Travaux suite étude diagnostique parc privée		9 050,00		
041	2031	70	Frais étude parc privée				9 050,00
CHAPITRE	ARTICLE	SOUS FONCTION	LIBELLÉ	DÉPENSES EN €		RECETTES EN €	
				BAISSE DES DÉPENSES	HAUSSE DES DÉPENSES	BAISSE DES RECETTES	HAUSSE DES RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				12 450,00		12 450,00	
023	023	01	Virement à la section d'investissement		22 090,00		
022	022	01	Dépenses Imprévues		4 000,00		
011	60632.1	412	Petit équipement – Complexe sportif Gaston Lozzia – remplacement lampes LED Cours de tennis		1 200,00		
011	60632.1	512	Petit équipement – Action prévention santé		1 000,00		
011	6288	512	Autres services extérieurs – Action prévention santé	1 000,00			
011	60632.2	213	Petit équipement – travaux en régie – Groupes scolaires		9 200,00		
011	6232	61	Fêtes et Cérémonies		500,00		
011	6288	112	Autres services extérieurs – Police Municipale		1 100,00		
011	6237	112	Publication – Police Municipale	500,00			
011	6257	112	Réception – Police Municipale	600,00			
011	62878	211	Remboursement de frais à d'autres organismes – Ecoles Maternelles	62 400,00			
011	62878	212	Remboursement de frais à d'autres organismes – Ecoles Primaires	23 890,00			
011	6288	311	Autres services extérieurs – Expression musicale		2 200,00		
65	6574	40	Subventions fonctionnement aux personnes de droit privé	2 200,00			
73	7391172	01	Dégrèvement de taxe d'habitation		32 000,00		

			sur les logements vacants				
042	722	01	Travaux en régie				11 300,00
74	74718	824	Autres participation de l'état NPNRU			23 750,00	
042	6811	01	Dotation aux amortissements		4 850,00		

Débat :

M. PINON.- Je vous propose de commencer par la section de fonctionnement, nous avons prévu dans le cadre du budget 2016 le remboursement des frais à d'autres écoles de la Métropole. On avait prévu des sommes au moment où nous avons voté le budget prévisionnel.

Sur la partie des indemnités liées à la facturation des frais scolaires, sur l'ensemble du budget estimé à environ 90 000 €, on n'a dépensé que 3 000 € qui seront versés cette année. Pour que les comptes soient justes et parfaits, ce sont 62 400 € et 23 890 € de remboursement.

On a décidé de faire des travaux en régie sur des petits équipements sur les groupes scolaires. Enfin, les services de l'Etat ont décidé d'accorder des dégrèvements de la taxe d'habitation sur des logements vacants. Un certain nombre de personnes avaient la possibilité de faire valoir les conditions d'exonération de ces taxes. Comme on avait perçu ces dégrèvements les années précédentes les fonds correspondants, il faut les rembourser, soit 32 000 €.

Voilà les gros chiffres qui ressortent de cette section de fonctionnement.

Pour la partie « investissement », c'est renforcer la sécurité dans nos écoles. Nous avons pour les travaux des groupes scolaires (Vigipirate : 55 000 € ; pour les travaux en régie groupes scolaires : 11 300 €).

Nous allons acquérir du matériel de transport pour nos services techniques, soit deux camions. On avait prévu de financer les études pour le Nouveau Programme de Renovation Urbaine sur les Provinces (NPNRU). Compte tenu du retard pris au niveau national ce chantier, nous ne le financerons pas cette année de manière certaine mais l'année prochaine. On en profite pour mettre à jour nos comptes, soit 67 450 €.

Concernant la vidéo tranquillité, on avait estimé que l'on recevrait des subventions de l'Etat. Le dossier sera déposé prochainement. Ce sera mis en report pour l'année prochaine. Avez-vous des questions ?

Mme PARENT HECKLER.- Concernant Vigipirate, un bon nombre d'écoles étaient déjà dotées d'interphone que nous transformons en vidéo pour avoir un accès visuel sur la personne qui se présente à la porte et non pas uniquement un accès audio.

Parallèlement, nous avons doté tous les enseignants d'un système de sifflet plutôt performant. C'est une articulation intermédiaire vers un autre système directement relié au poste de Police, ce qui permettra d'émettre une alerte sonore au poste de Police et pas obligatoirement une alerte sonore dans l'établissement.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ? (*Non*)

Les frais scolaires en question. Le maire de Vandœuvre fait référence dans le journal de ce matin et hier, sur la facturation désormais par Nancy, des frais scolaires des enfants non nancéens scolarisés à Nancy. Tous les ans, nous verrons une somme que l'on fera la moins importante possible. C'est une dépense supplémentaire moins importante que prévue parce qu'il y a eu des négociations âpres entre les services scolaires et les élus scolaires des villes de Nancy et de Laxou. C'est pour cette raison que vous avez une ligne sur la DM.

Concernant les dégrèvements décidés unilatéralement par l'Etat, c'est-à-dire privant la commune de ressources, voire même demandant aux communes de rembourser des ressources parce qu'une décision s'applique de manière rétroactive. Là encore, on peut s'interroger sur la qualité de la décision modificative dans la mesure où derrière c'est les collectivités qui doivent passer à la « caisse ». Vous avez vu que l'A.M.F. s'est insurgée contre ce type de chose et demande le remboursement de la compensation intégrale à l'Etat de tous ces dégrèvements décidés au chaud des cabinets ministériels.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances" réunie le 2 novembre 2016,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits cités ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

1 abstention : C. CHRISMENT



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 26
- Procurations : 04
- Absents : 07

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

**4 – MARCHÉ
D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES DES
BATIMENTS COMMUNAUX
LOT N°1 SOLOREC
AVENANT N°5 –
CHANGEMENT DE
CONTRAT DE
FOURNITURE DE GAZ**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – S. FALL

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016, la durée du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux du lot N°1 attribué à l'entreprise SOLOREC a été prolongée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2016.

Selon la délibération du 18 septembre 2014, la ville de Laxou a adhéré au groupement de commande de la Métropole Grand Nancy pour l'achat de gaz naturel, à compter du 1^{er} octobre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Dès lors, il convient de modifier par avenant les redevances P1 du marché de l'entreprise SOLOREC qui devient payeur divergent des factures de gaz.

Les nouveaux prix de la redevance P1 sont détaillés dans l'annexe 1 de l'avenant N° 5 qui est joint à la présente délibération.

La commission municipale spécialisée « Travaux et Maîtrise de l'Energie », réunie le 18 octobre dernier, a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Débat :

M. FALL.- (Lecture de la délibération)

Mme PARENT HECKLER.- Je précise que, pour les questions techniques, nous avons comme référent M. CANTUS.

M. CANTUS.- Cet avenant est pour trois mois. On a relancé le marché de consultation du gaz avec la Métropole et on aura les résultats dans dix jours pour une date effective au 1^{er} janvier 2017 pour une période de deux ans. On aura un nouveau fournisseur de gaz. Il faudra de nouveau faire un avenant à partir du 1^{er} janvier 2017 sachant que pour le premier marché on avait gagné 15 %. Cet avenant nous fait encore réduire de 6 % sur le prix. On espère qu'avec le prochain marché gaz on ait encore de bonnes nouvelles à la baisse, ce qui permet de réduire nos frais de fonctionnement au fur et à mesure des années des consultations gaz.

M. le Maire.- Je compte sur la vigilance de tout le monde pour avoir des conditions d'achat favorables nous concernant.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Travaux et maîtrise de l'énergie » - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5, du lot n° 1 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux attribué à la société SOLOREC.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 26
- Procurations : 04
- Absents : 07

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

5 – CONTRAT-CADRE D'ACTION SOCIALE MUTUALISE ET MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET- MOSELLE

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

Exposé des motifs :

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise les centres de gestion à assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, des collectivités et établissements.

Ils peuvent donc souscrire, pour le compte des collectivités et établissements adhérents qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'actions sociales mutualisées.

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, qui mutualise déjà différents niveaux de couverture (risque employeur, prévoyance et mutuelle santé), propose après avis de son comité technique paritaire en date du 27 juin 2016, que mandat lui soit donné pour lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale.

Ce contrat-cadre couvrirait tout ou partie des prestations suivantes, sans que cette liste ne soit fermée :

- naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite,
- handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèques-vacances bonifiés, frais d'obsèques.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du centre de gestion choisira l'attributaire dont le nom sera communiqué à la collectivité. Cependant, si les conditions obtenues ne conviennent pas, la collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat-cadre.

Débat :

M. le Maire.- On vous rappelle l'article portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale... (*Lecture de la délibération*)

Le but de cette délibération est de donner mandat aux centres de gestion pour lancer la procédure de mise en concurrence en notre nom.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Non*)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer la procédure de mise en concurrence de prestations de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics, sachant que la décision éventuelle d'adhérer au contrat de groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 26
- Procurations : 04
- Absents : 07

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 – MISE EN ŒUVRE DE
LA PROTECTION
FONCTIONNELLE POUR
UN AGENT**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Nathalie JACQUOT, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'Administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en causes de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

La protection fonctionnelle consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

Monsieur Noël JEANJACQUES, agent de police municipale, a été victime le 14 août 2016 de faits d'outrage et agression sur agent dépositaire de l'autorité publique. Ces faits pour lesquels il a porté plainte, ont été jugés le 14 octobre 2016 au Tribunal Correctionnel de Nancy.

Pour ces faits, Monsieur Noël JEANJACQUES a effectué une demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle le 14 septembre 2016, sachant qu'une demande de protection fonctionnelle n'est enfermée dans aucun délai.

Une déclaration a été faite le 19 septembre 2016 auprès de l'assurance de la collectivité qui prend en charge cette affaire au titre du contrat Responsabilité civile et protection juridique des agents.

A ce titre, au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Noël JEANJACQUES dans cette affaire.

Débat :

M. le Maire.- L'Administration a obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. La collectivité se doit de leur accorder la protection fonctionnelle. Jusqu'à présent, tous les agents ont cette protection. Jusqu'à présent, il suffisait d'une décision du maire. Aujourd'hui, notre assureur nous demande de prendre une délibération formelle pour un agent.

Pour information, cet agent a été menacé de mort. Il a porté plainte et « l'outrageur » a été condamné à quatre mois de prison ferme.

L'assureur demande que le conseil municipal se prononce sur l'acceptation de prendre en charge cette protection.

Ce sera désormais une délibération formelle que nous aurons ce type de décision à prendre.

Avez-vous des demandes de précision sur cette affaire ? (*Non*)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Noël JEANJACQUES et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre celle-ci afin de prendre en charge les frais de procédure et honoraires d'avocat dans l'affaire citée ci-dessus.
- précise que le paiement des honoraires d'avocat s'effectuera uniquement sur présentation de la preuve du service fait, à savoir copie du jugement rendu ou des conclusions produites par l'avocat.
- précise que le bénéficiaire de la protection fonctionnelle devra reverser à la collectivité les sommes susceptibles de lui être allouées au titre des frais dits irrépétibles, dans la mesure où la Commune a pris en charge les frais de procédure.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 06

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 – CLASSES DE
DECOUVERTE 2017**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la ville de Laxou organisait et finançait chaque année des séjours en classe de découverte pour les enfants scolarisés en CM2 dans les écoles de la commune.

Or depuis 2013, les directeurs et enseignants, soutenus par l'Inspection de l'Education Nationale, ont souhaité organiser eux-mêmes leurs séjours en adéquation avec leurs propres projets pédagogiques de classes ou d'écoles.

Ainsi, lors des Conseils Municipaux des 15 octobre 2013, 18 septembre 2014 et 15 octobre 2015, la Municipalité a décidé de maintenir son aide et d'accorder un financement pour les années 2014, 2015 et 2016 selon ce principe.

Depuis 2014, les enseignants ont organisé leurs séjours sur 6 jours.

La commission municipale spécialisée " Affaires scolaires et périscolaires ", réunie le 10 octobre 2016 propose donc de poursuivre le financement des classes de découverte sur la base de 6 jours, selon les modalités ci-dessous :

- 30 € par jour par enfant,
- soit un total de 180 € par séjour et par enfant, les effectifs étant calculés par rapport au nombre d'élèves de CM2 scolarisés.

La présente délibération a donc pour objet de décider le versement d'une subvention au financement des projets pédagogiques établis dans le cadre de ces séjours.

Il est à préciser que le versement effectif de la subvention sera conditionné par l'acceptation définitive des projets pédagogiques par le Conseil d'Ecole et les services de l'Education Nationale de chaque école élémentaire.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée " Affaires scolaires et périscolaires " quant au versement d'une subvention pour l'année scolaire 2016/2017 d'un montant total estimé à 20 700 € aux coopératives scolaires des écoles élémentaires laxoviennes et inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 06

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 – AIDE AUX FAMILLES
DONT LES ENFANTS
FREQUENTENT CERTAINS
RESTAURANTS
SCOLAIRES EXTERIEURS
A LAXOU**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE

Exposé des motifs :

Certains enfants laxoviens sont tenus de fréquenter une école spécialisée hors Laxou. Leur famille se voit appliquer le tarif le plus élevé de participation aux frais de restauration scolaire.
La ville de Laxou participe à ces frais, jusqu'à la fin de leur scolarité en écoles primaires.

Attentive aux montants élevés que peuvent représenter ces factures pour les familles, la Municipalité participe financièrement et réduit ainsi les coûts pour les familles laxoviennes.

Lors de la réunion de la commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Péricolaires ", le 10 octobre 2016, le montant des aides attribuées, au titre de l'année scolaire 2016/2017, a été proposé comme suit :

- 1,55 € par repas, montant applicable aux familles assujetties à l'impôt sur le revenu
- 2,50 € par repas, montant applicable aux familles non assujetties à l'impôt sur le revenu.

Depuis le 20 septembre 2002, les familles laxoviennes résidant allée de Beauregard ou Terrasse des Vosges, dont les enfants régulièrement autorisés à être scolarisés à l'école de Buthégnemont fréquentent le restaurant scolaire de l'établissement, peuvent également bénéficier de cette aide communale.

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Périscolaires " concernant le montant de l'aide accordée aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires hors Laxou au cours de l'année scolaire 2016/2017,
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de la dépense au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 06

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 – DETERMINATION DE
L'AIDE VERSEE AUX
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES DU
SECONDAIRE ET AUX
ETABLISSEMENTS
ELEMENTAIRES
SPECIALISES
ORGANISATEURS DE
VOYAGES A CARACTERE
EDUCATIF**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE

Exposé des motifs :

La ville de Laxou a mis en place un système d'aide financière à destination des collégiens ou lycéens laxoviens qui participent à un voyage éducatif dans le cadre scolaire.

La Municipalité souhaite permettre au plus grand nombre de prendre part à ces séjours, facteurs d'apprentissage, de moment de partages et de découvertes de la vie en collectivité.

C'est pourquoi la Municipalité étend cette participation aux voyages éducatifs organisés par des établissements élémentaires spécialisés qui accueillent des enfants laxoviens pour raisons médicales et/ou difficultés scolaires importantes.

Cette contribution communale est versée directement aux établissements scolaires organisateurs, charge à eux de répercuter cette aide sur le montant demandé aux familles.

La commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Périscolaires ", réunie le 10 octobre 2016, propose d'accorder les aides financières suivantes pour l'année 2017 :

- régionales : pour un voyage éducatif hors des limites 3,05 € par jour et par enfant laxovien,
- nationales : pour un voyage éducatif hors des limites 4,55 € par jour et par enfant laxovien.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Périscolaires "
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 06

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

10 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX FOYERS SOCIO-EDUCATIFS

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE

Exposé des motifs :

La ville de Laxou soutient les foyers socio-éducatifs des collèges Jean de La Fontaine et Victor Prouvé, ainsi que du lycée polyvalent des métiers du bâtiment et de l'énergie Emmanuel Héré.

La commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Péricolaires ", réunie le 10 octobre 2016, propose d'attribuer à chaque foyer une subvention d'un montant de **215,75 €** pour l'année 2017.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Affaires scolaires et périscolaires"
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 06

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Carole CHRISMENT

Objet :

11 – ACTUALISATION DES MONTANTS DES DOTATIONS SCOLAIRES POUR L'ANNEE CIVILE 2017

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER – I. TAGHITE

Exposé des motifs :

La commission municipale spécialisée " Affaires Scolaires et Périscolaires ", réunie le 10 octobre 2016, a émis des propositions concernant l'actualisation des montants des diverses dotations scolaires pour l'exercice 2017.

Ces dotations concernent exclusivement les élèves des écoles publiques élémentaires et préélémentaires de la commune :

1. OUVERTURE DE CREDITS POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **32,15 €**

2. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **12,90 €**

3. PROJETS SPECIFIQUES DANS LES ECOLES

1 000,00 €

– pour l'ensemble des écoles.

4. OUVERTURE DE CREDITS POUR ACHAT DE LIVRES OFFERTS A L'OCCASION DE LA FIN DE LEUR SCOLARITE

– par enfant fréquentant l'école préélémentaire : **2,40 €**

– par enfant terminant sa scolarité élémentaire : **13,95 €**

Cette dotation peut être indifféremment affectée à l'achat de livres de prix offerts à chaque élève ou pour approvisionner le fonds documentaire de l'école.

5. OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

– par poste spécialisé :
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

193,85 €

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- Il est question de suivre l'avis de la commission sur les dotations scolaires.
(*Lecture de la délibération*)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Tout le monde se souvient que sur les délibérations 7 à 11, il n'y a aucune baisse de dotations de la part de la collectivité.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée quant à l'actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2017 et inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 28
- Procurations : 04
- Absents : 05

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Carole CHRISMENT

Objet :

**12 – EQUIPEMENT DES
ECOLES EN TABLETTES
NUMERIQUE - DEMANDE
DE SUBVENTION A
L'ACADEMIE DE NANCY-
METZ**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – S. FALL

Exposé des motifs :

En 2012, la municipalité de Laxou a décidé d'engager un programme pluriannuel de dotation en matériel informatique, avec notamment l'acquisition de Tableaux Blancs Interactifs (TBI), et d'en équiper les écoles élémentaires.

Afin de répondre aux besoins des enseignants et des élèves, ainsi qu'aux préconisations de l'Education Nationale, la ville a décidé d'amplifier ce programme par l'acquisition de tablettes numériques dans les classes. C'est ainsi que, dans sa délibération du 29 juin 2015 dans le cadre d'un appel à projet d'expérimentation de tablettes dans les écoles des collèges relevant de l'éducation prioritaire lancé par le Ministère de l'Education Nationale, la commune a procédé à la dotation de classes mobiles à l'école élémentaire Albert Schweitzer, établissement classé en REP +.

Ces nouveaux équipements permettent d'augmenter la motivation et le plaisir d'apprendre des élèves. Et pour les enseignants, les principaux objectifs de cet outil sont donc d'améliorer et d'enrichir les leçons en classe, grâce à des équipements techniques et pédagogiques répondant à leurs besoins.

La ville de Laxou, toujours volontariste pour permettre au plus grand nombre d'écoliers de bénéficier de ces dotations, a procédé, en ce début d'année 2016, à l'achat de classes mobiles pour doter l'école élémentaire Emile Zola.

Toujours dans cette optique, la commune souhaite développer les équipements et services numériques dans les écoles, et ainsi à nouveau acquérir des classes mobiles pour les autres établissements scolaires.

Ce projet a été estimé à 25 200 € TTC.

Pour aider la commune dans l'aboutissement de ce projet, il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Académie de Nancy-Metz au titre du projet « Ecoles numériques et innovation pédagogique » ayant pour objet d'équiper en tablettes les écoles, offrant à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées.

La convention « Ecoles numériques et innovation pédagogique » avec l'Académie de Nancy-Metz, dont le document est joint au présent rapport, permet de contractualiser ce partenariat.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

L'an dernier, nous avons équipé un établissement classé en REP +, l'école élémentaire Albert Schweitzer, de tablettes numériques.

Dans une seconde délibération, l'année dernière à cette même époque, nous avons équipé l'école Pergaud en tablettes numériques. Cette année, nous vous proposons d'équiper les deux autres écoles élémentaires Zola et Hugo, chacune avec trois classes mobiles pour un projet estimé à 25 200 € étant précisé que l'Education nationale et l'Académie de Nancy/Metz qui s'occupe de ce projet numérique, cofinancera une partie de ce projet.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Nancy/Metz.

Mme PARENT HECKLER.- Je voulais juste préciser que nous avons équipé Schweitzer puis Zola.

M. le Maire.- Merci. Ces équipements sont pour les écoles qui en manifestent le souhait.
Y a-t-il des demandes de précision ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, jointe au présent rapport, avec l'Académie de Nancy-Metz.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 28
- Procurations : 04
- Absents : 05

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Carole CHRISMENT

Objet :

13 – REGLEMENT DES CIMETIERES COMMUNAUX - AMENDEMENT

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : A-M. ANTOINE

Exposé des motifs :

Le règlement des cimetières communaux, en date du 26 février 2014, nécessite quelques modifications, pour répondre de façon plus satisfaisante aux attentes des administrés.

Actuellement le règlement des cimetières n'autorise pas la pose de monument ou de stèle sur les tombes cinéraires.

Or régulièrement des familles ayant perdu un proche, souhaitent faire poser un monument sur la dalle qui recouvre la concession.

Aussi afin de permettre la délivrance de telles autorisations, il est nécessaire d'ajouter une clause au règlement actuel des cimetières.

La modification porte sur l'article 41 du règlement qui définit l'implantation des concessions cinéraires ou cavurnes :

« Le concessionnaire aura la possibilité de personnaliser la dalle funéraire qui recouvre le caveau en y faisant poser, par l'entreprise de son choix, un monument ou une stèle verticale ».

Débat :

Mme ANTOINE.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- C'est pour donner satisfaction aux familles, qui nous ont saisis.
Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification du règlement des cimetières communaux actuellement en vigueur comme indiqué ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

14 – ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNAUX

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : A-M. ANTOINE

Exposé des motifs :

Les tarifs des concessions de cimetières délivrées dans les cimetières communaux font l'objet d'une actualisation chaque année au 1^{er} janvier.

CONCESSIONS DE TERRAINS

DURÉE	TARIF AU 1/1/2017
15 ans	75 €
30 ans	140 €
50 ans	430 €

CONCESSIONS PAYSAGERES A L'AMÉRICAIN

DURÉE	TARIF AU 1/1/2017
30 ans	400 €
50 ans	740 €

CONCESSIONS CINERAIRES

DURÉE	TARIF AU 1/1/2017
15 ans	200 €
30 ans	400 €

CASES DE COLUMBARIUM

DURÉE	TARIF AU 1/1/2017
15 ans	900 €
30 ans	1 340 €

Débat :

Mme ANTOINE.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'actualisation, au 1^{er} janvier 2017, des tarifs des concessions de cimetières comme présentés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**15 – ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS DANS LE
CADRE DU CONTRAT DE
VILLE DE LA METROPOLE
DU GRAND NANCY –
PRESENTATION DES
PROJETS DE LA 2EME
SESSION 2016**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – C. FERNANDES

Exposé des motifs :

Dans le cadre des projets présentés au titre du Contrat de ville Nouvelle Génération de la Métropole du Grand Nancy, dont font partie les quartiers des Provinces, du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf et du Plateau de Haye Nancy-Maxéville, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son agrément sur les projets suivants.

La ville de Laxou souhaite participer à hauteur de 6 850 €.

PROVINCES

- | | |
|---------------------------------|----------|
| – CONSEIL CITOYEN Les Provinces | 1 projet |
| – Association EL SOLATINO | 1 projet |

PLATEAU DE HAYE

- A.S.A.E FRANCAS (Association de Soutien aux Activités Educatives)	2 projets
- CONSEIL CITOYEN Plateau de Haye Champ-le-Bœuf	1 projet
- C.R.I.L de Meurthe-et-Moselle (Centre de Ressources sur l'Illettrisme)	1 projet
- M.J.C MASSINON (Maison des Jeunes et de la Culture)	1 projet
- RADIO CARAÏBES NANCY (R.C.N)	1 projet
- TRICOT COUTURE SERVICE (T.C.S)	1 projet
- VILLE DE MAXEVILLE	1 projet

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" réunie le 17 octobre 2016 a émis un avis favorable pour l'ensemble de ces projets.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Cela représente une subvention de 6 850 €, soit environ 65 % des demandes formulées.

M. le Maire.- Merci de ce travail d'études des dossiers. Ces financements sont très importants pour le tissu associatif.

Avez-vous des demandes d'éclaircissement ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans les projets proposés et présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- autorise le mandatement des subventions par certificat administratif en référence à la note de cadrage en deux versements uniquement pour les sommes supérieures à 200 € (Deux Cents Euros): le premier à hauteur de 50% de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**16 – ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS HORS
CONTRAT DE VILLE DE
LA METROPOLE DU
GRAND NANCY**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – C. FERNANDES

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de la ville, il est possible aux mairies et aux associations de déposer, en dehors du cadre des 2 sessions du Contrat de ville de la Métropole du Grand Nancy, des demandes de subvention à titre exceptionnel pour aider la mise en œuvre d'une action.

Aides aux devoirs dans les écoles de la commune notamment sur les quartiers prioritaires
par l'association REUSSIR

Pour contribuer à l'égalité des chances, un des dispositifs stratégiques est de mettre en œuvre une aide aux devoirs dans les écoles élémentaires de la commune.

L'association REUSSIR propose depuis 2012, de l'aide aux devoirs scolaires sur l'école Victor HUGO. Depuis 2013, cette association a développé son activité sur les autres écoles de la commune.

A compter de la rentrée 2016 – 2017, l'association interviendra sur quatre jours à hauteur de deux séances par école, respectivement sur les écoles Emile ZOLA et Victor HUGO qui ont adhéré à la proposition de l'association.

Afin de participer à la poursuite de ce développement, l'association REUSSIR sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la ville de Laxou à hauteur de 2 000 €.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" réunie le 17 octobre 2016 a émis un avis favorable pour ce projet.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

C'est ainsi que l'association Réussir nous a fait parvenir une demande d'aide aux devoirs par les écoles de la commune sur les quartiers prioritaires, je me devais de vous préciser : sur le quartier prioritaire des Provinces. Pour contribuer à l'égalité des chances, l'association Réussir nous propose depuis 2012 de l'aide aux devoirs sur l'école Victor Hugo et, à compter de 2016/2017, l'association interviendra sur quatre jours à hauteur de deux séances par école sur Zola et Hugo, et plus du tout sur Schweitzer puisque c'est l'association A.S.A.E. FRANCAS qui prendra en charge l'aide aux devoirs que nous venons de voter dans la délibération précédente dans le cadre des contrats de ville.

Pour ce qui concerne les Provinces, il y a une autre association que nous subventionnons en règle générale en première session, et nous l'avons subventionnée en première session cette année, c'est l'association « Si l'on se parlait » qui fait aussi de l'aide aux devoirs sur le quartier des Provinces pour l'école Hugo et les enfants qui fréquentent l'école Zola.

Afin de participer à la poursuite de ce développement, l'association Réussir sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la ville de Laxou à hauteur de 2 000 €.

M. le Maire.- Merci pour les jeunes suivant ces dispositifs de soutien scolaire.

C'est une initiative à laquelle on peut tirer un coup de chapeau car c'est une revendication très régulière et très importante.

Y a-t-il des demandes de précision ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans le projet proposé,
- autorise le mandatement de la subvention de 2 000 € à l'association REUSSIR,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**17 – DISPOSITIF DE
REUSSITE EDUCATIVE –
CONVENTION AVEC LE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS) DE LA VILLE DE
LAXOU**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – C. FERNANDES

Exposé des motifs :

Dans son volet " égalité des chances ", le Plan de Cohésion Sociale prévoit des dispositifs de Réussite Educative, qui ont pour but d'accompagner des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.

La ville de Laxou, par le biais de son CCAS, s'est engagée, dès 2006, dans ce dispositif et a mis en place diverses actions pour apporter une réponse de soutien personnalisé à chaque situation. Ainsi, depuis 2006, plus de 400 enfants, ainsi que leur famille, ont été suivis dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative.

Ces actions sont :

L'action " facilitateur de langage " vise à aider les enfants de grande section de maternelle dans l'apprentissage de la langue.

L'action intitulée " coup de pouce CLE " (Club Lecture-Ecriture) se situe dans un programme de lutte contre l'illettrisme issu de recherches scientifiques et présentant un déroulement spécifique dont le suivi est assuré par l'APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace).

Cette action est destinée aux enfants de cours préparatoire qui connaissent des difficultés d'apprentissage de la lecture et/ou de l'écriture.

L'action parentalité, renforcée en 2016, a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants par la mise en place de rendez-vous individuels. L'objectif

de cette action est d'apporter des outils aux parents qui peuvent se retrouver démunis face à leurs enfants, quel que soit leur âge.

Cette action nouvelle et novatrice est le fruit des observations réalisées lors de ces dernières années dans le cadre des matinées parents ou des différentes actions tournant autour de la parentalité. Il s'avère que les parents sont en demande d'outils, de conseils pour accompagner au mieux leurs enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance à l'adolescence.

La commune est déjà fortement impliquée dans l'accompagnement à la fonction parentale avec le projet « être parent », dans le cadre du DRE et souhaite développer son offre de service en direction des parents par l'intermédiaire de la mise en place de cette action dédiée aux parents.

Les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement de ces enfants dépassent les limites des quartiers prioritaires, les besoins en matière d'accompagnement à la fonction parentale existent, et cela touche tous les parents sans aucune distinction. C'est pourquoi ce projet s'adresse à tous les parents habitants sur la commune de Laxou.

La commune de Laxou assure le recrutement et la rémunération des personnels en charge de ces actions.

Débat :

M. PINON.- C'est une délibération qui a déjà été votée en C.C.A.S. lors du dernier conseil d'administration. Le C.C.A.S. est la structure juridique qui porte le dispositif de réussite éducative pour la ville de Laxou. Nous avons décidé depuis plusieurs années de faire des actions en faveur des jeunes enfants, de privilégier les jeunes enfants. Depuis quatre ou cinq ans, nous avons axé nos actions vers la parentalité.

Nous allons donc reconduire les actions facilitateur de langage en grande section de maternelle. L'action « Coup de pouce CLE », club de lecture et d'écriture, pour tous ceux qui sont en classe préparatoire, en CP.

Une action parentalité que l'on renforcera cette année pour accompagner les parents dans leur fonction parentale dans la maternelle, notamment la maternelle Schweitzer. Il y a plus de deux ans, nous avons une action de parentalité sur la maternelle Schweitzer et nous avons décidé de l'étendre-vous l'avez vu dans le dernier Laxou Actualités- à l'ensemble des familles laxoviennes pour toutes les écoles de la commune. Donc, toutes les familles qui souhaiteraient être accompagnées dans leur action parentale, pourraient l'être. Un calendrier a été diffusé à toute la population permettant de savoir à quel moment l'éducatrice de jeunes enfants que nous avons recrutée pour ce faire et que l'on connaît depuis plusieurs années ; cela fait quatre ou cinq ans qu'elle travaille pour le dispositif de réussite éducative. Cela permettra d'aider, d'accompagner, de rassurer les familles et les enfants sur ce qu'ils font.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- C'est une convention classique qui me permet de saluer le travail des élus qui s'impliquent dans ces dossiers importants ainsi que les agents, en particulier Jérôme Bouret.

Y a-t-il des demandes de précision ? *(Non)*

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Laxou et le CCAS de Laxou, dans le cadre de l'organisation des actions " facilitateur de langage " et " coup de pouce CLE ", l'action Parentalité, mise en place au sein du dispositif de Réussite Educative.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**18 – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIAL (CCAS) DE LA
VILLE DE LAXOU DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF
DE REUSSITE EDUCATIVE**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON – C. FERNANDES

Exposé des motifs :

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE), porté et financé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour le compte de l'État dans le cadre du Plan de cohésion sociale, repose sur la mise en place de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement social et éducatif en direction des enfants âgés de 2 à 16 ans.

L'objectif de ce programme est de les aider, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou liés à la santé qui s'opposent à la réussite éducative du jeune concerné.

Destiné en priorité aux enfants habitant les quartiers prioritaires, ce programme doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chaque situation en intégrant au-delà de l'accompagnement scolaire, des actions culturelles, sociales, sanitaires.

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le programme de réussite éducative (PRE) apparaît comme un axe majeur du volet éducation du pilier « cohésion sociale » des futurs contrats de ville.

Les priorités du DRE de 2016 seront poursuivies en 2017 et sont :

- La santé, en favorisant un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition;..) et mentale au rythme de vie des écoliers et des collégiens.
- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : en ce qui concerne la prévention le PRE, en lien avec les établissements scolaires, doit permettre un accompagnement, dans le cadre de parcours individualisés, des élèves particulièrement absentéistes repérés par les établissements scolaires; en ce qui concerne le traitement des décrocheurs, le PRE participera à l'élaboration des solutions proposées aux jeunes par les plateformes d'accueil mises en place.
- La prise en charge des élèves temporairement exclus en cohérence avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Le soutien à la parentalité, les actions visant à améliorer la relation parents/écoles et la régularité de la fréquentation scolaire des enfants demeurant primordiales.
- L'individualisation des parcours avec un taux minimum de 75% (objectif national) et un objectif de 100%.
- Enfin, la mobilisation de cofinancement direct des collectivités locales, en subventions avec, pour objectif une participation d'au moins 30% sans compter les valorisations d'apports en nature.

La ville de Laxou s'est inscrite de façon volontariste dans cette démarche depuis janvier 2006. Le CCAS de la ville de Laxou est la structure juridique porteuse du DRE.

Pour répondre à ces priorités la commune innove dans l'accompagnement à la fonction parentale en mettant une nouvelle action en place :

L'action parentalité, renforcée en 2016, a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants par la mise en place de rendez-vous individuels.

L'objectif de cette action est d'apporter des outils aux parents qui peuvent se retrouver démunis face à leurs enfants, quel que soit leur âge. Cette action nouvelle et novatrice est le fruit des observations réalisées lors de ces dernières années dans le cadre des matinées parents ou des différentes actions tournant autour de la parentalité.

Il s'avère que les parents sont en demande d'outils, de conseils pour accompagner au mieux leurs enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance à l'adolescence.

La commune est déjà fortement impliquée dans l'accompagnement à la fonction parentale avec le projet « être parent », dans le cadre du DRE et souhaite développer son offre de service en direction des parents par l'intermédiaire de la mise en place de cette action dédiée aux parents.

Les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement de ces enfants dépassent les limites des quartiers prioritaires, les besoins en matière d'accompagnement à la fonction parentale existent, et cela touche tous les parents sans aucune distinction. C'est pourquoi ce projet s'adresse à tous les parents habitants sur la commune de Laxou.

Afin d'indiquer l'intervention financière de la commune, comme le demande l'Etat, la Municipalité confirme son plein engagement dans ce programme et souhaite attribuer pour le DRE géré par le CCAS de Laxou, une subvention spécifique d'un montant de 24 600 euros.

Débat :

M. PINON.- C'est aussi une délibération classique faisant suite au vote du BP 2016 où nous avons acté le fait que nous verserions dans le dispositif de réussite éducative 26 400 €. Il faut maintenant passer une délibération pour permettre de verser ces fonds au dispositif de réussite éducative.

Cette délibération a pour objet de rappeler ce que fait ce dispositif et surtout de permettre le versement des fonds prévus et actés dans le cadre du BP.

(Lecture de la délibération)

Il y a un petit souci d'écriture, on regardera si c'est 26 400 € ou 24 600 €.

M. le Maire.- A cette remarque près, y a-t-il des demandes de précision ? *(Non)*

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 24 600 euros au CCAS de Laxou à destination du Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du cofinancement Etat commune, les crédits nécessaires étant inscrits au budget prévisionnel 2016.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**19 – CONVENTION
PASS'LOISIRS CAF**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE – K. QRIBI

Exposé des motifs :

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (Caf) a créé en 2006 le Pass'Loisirs Caf afin de favoriser l'accès aux loisirs des enfants âgés de 11 à 16 ans. L'aide aux Pass'Loisirs, d'un montant de 50,00 €, est déduite du coût de la cotisation ou de la licence lors de l'inscription.

L'activité choisie doit être encadrée et se dérouler, hors temps scolaire, pendant une période d'au moins trois mois.

Cette aide est versée par la Caf sous forme de subvention aux collectivités locales organisatrices de loisirs à caractère sportif, culturel ou socio-éducatif (hors Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui signe une convention de partenariat.

Pour répondre à la politique jeunesse de la ville de Laxou, il conviendrait que la commune, adhérente depuis 2006, signe ladite convention pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Pass'Loisirs Caf peut s'appliquer aux familles qui inscrivent leurs enfants aux activités de loisirs (hors ALSH), organisées par la ville de Laxou (exemple : atelier théâtre municipal, diverses activités extrascolaires etc...).

La famille bénéficiaire doit présenter à l'inscription, l'original de l'attestation de droit établie par la Caf.

Le 20 octobre, la commission « Jeunesse et Animations » a émis un avis favorable à la signature de la Convention d'Action Sociale Familiale émise par la Caf.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- Par cette délibération, je vous propose d'autoriser la commune et le maire à conventionner avec la C.A.F. dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle le « Pass'Loisirs C.A.F. ». C'est une aide accordée aux familles qui inscrivent leur enfant âgé de 11 à 16 ans à une activité de loisirs hors centres aérés.

C'est une aide de 50 € déduite sur la cotisation ou la licence lors de l'inscription à une activité.
Pour répondre à la politique jeunesse de la ville de Laxou, il conviendrait que la commune, adhérente depuis 2006, signe ladite convention pour l'année 2016/2017.

Cela concerne les différentes activités organisées le mercredi après-midi.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Là encore c'est une délibération classique et annuelle.
Y a-t-il des demandes de précision ? *(Non)*

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Action Sociale Familiale Pass'Loisirs Caf 2016, établie par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**20 – ADHESION AU
COMITE UNICEF 54**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : C. BAILLET BARDEAU – D. LECA

Exposé des motifs :

Suite à la reconduction du Label « Ville Amie des Enfants », dans le cadre du nouveau partenariat 2014-2020, une convention d'objectifs entre la ville de Laxou « Ville Amie des Enfants » et l'Unicef France a été signée le 13 octobre 2015.

Dans son article 10, la ville s'engage à adhérer à l'Unicef France en tant que personne morale; le montant annuel de la cotisation s'élève à 200 €.

Cette adhésion illustre l'engagement concret de notre ville à devenir un partenaire privilégié de l'Unicef France. Elle constitue également une ressource pour le comité Unicef 54 qui est destinée à soutenir les actions de l'association en faveur des droits et de la protection des enfants.

En faisant partie de ce réseau « Ville Amie des Enfants », la ville s'est engagée à atteindre des objectifs relatifs au bien-être des enfants sur son territoire.

Parmi ces engagements universels, on peut citer celui de « promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité ».

La commission municipale spécialisée « Jeunesse et Animations », réunie le jeudi 20 octobre dernier, a émis un avis favorable à ce projet.

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- On rappelle que ce label a été reconduit sur la globalité de l'offre jeunesse, petite enfance scolaire, périscolaire, extrascolaire aux enfants de la commune. Là encore, merci aux élus qui s'impliquent dans ces thématiques.

Y a-t-il des demandes de précision ? (Non)

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'UNICEF France,
- autorise le versement d'un montant de 200 € au comité UNICEF 54,

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**21 – ATTRIBUTION D'UNE
PRIME POUR LE
RAVALEMENT DE
FACADE**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : L. WIESER – P. CANTUS

Exposé des motifs :

La politique communale menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de prime municipale pour la réfection d'immeubles appartenant :

➤ A **Monsieur BERNOY Pierre, syndic de copropriété** pour un immeuble sis 19, Avenue de la Libération

-	Travaux Moyen	12,03 €/m ²
-	Surface concernée	92,50 m ²
-	Montant de la prime	<u>1 112,78 €</u>

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de la prime. La facture acquittée a été jointe au dossier. Il est précisé que le montant a été établi selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie le lundi 17 Octobre 2016 a émis un avis favorable à l'attribution de cette prime.

Débat :

M. CANTUS.- C'est l'attribution d'une prime pour ravalement de façade traditionnelle pour M. Pierre Bernoy, syndic de copropriété, pour un immeuble sis 19 avenue de la Libération pour un montant de 1 112,78 €.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

1 112,78 € à Monsieur BERNOY Pierre, syndic de copropriété

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**22 – CESSION TERRAIN
RUE MI LES VIGNES**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : L. WIESER – P. CANTUS

Exposé des motifs :

Par délibération du 5 juillet 1992, le conseil municipal a décidé la réalisation des travaux d'extension de la rue Mi les Vignes et fixé les modalités de répartitions des dépenses entre les riverains concernés, dont la commune.

Ces travaux ont été menés à termes, à la satisfaction générale.

La municipalité avait arrêté d'un commun accord avec un riverain, l'échange d'un terrain de 70 m² assiette foncière de la voirie cadastrée en section AC numéro 687 et en contrepartie la commune devait lui céder une bande de terrain de superficie équivalente le long de la limite ouest de la parcelle, cadastré en section AC numéro 723.



Mais à ce jour, la situation n'a pas été régularisée.

Le propriétaire actuel vient de rétrocéder l'assiette foncière de la voirie à la métropole, en contrepartie et comme convenu à l'époque la commune doit lui transférer sans soulte la parcelle cadastrée en section AC 723.

La commission spécialisée « urbanisme » qui s'est réunie le 17 octobre 2016, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- C'est une régularisation de 1992.

Y a-t-il des observations ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission spécialisée,
- approuve la cession de ce terrain dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, à régler les frais consécutifs à l'élaboration des actes et d'inscrire au budget 2017 les crédits correspondants.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**23 – PROLONGATION DE
LA CAMPAGNE DE
RAVALEMENT DE
FACADES POUR
L'EMBELLISSEMENT DES
MAISONS « ARTS DECO »**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : L. WIESER – P. CANTUS

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est engagée dans une politique de requalification urbaine globale.

En 2009, le Conseil Municipal a validé une démarche qualitative pour la mise en valeur des immeubles « Art Déco », élément important du patrimoine laxovien. Une campagne de ravalement des façades « Art Déco » a été engagée pour la période 2010-2016.

Le résultat obtenu incite à renouveler la démarche pour les années 2017-2018.

En effet, 16 dossiers ont été finalisés et 16 870,27 € ont été versés.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie le lundi 17 octobre 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- On continue à embellir la ville avec l'aide des habitants qui jouent le jeu véritablement. Ils font de belles réalisations.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- prolonge en 2017 et 2018 la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons « Art Déco » et d'autorise Monsieur le Maire à appliquer le règlement annexé à la présente délibération,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2017 et suivants.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 novembre 2016

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 05
- Absents : 03

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 4 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**24 – CAMPAGNE DE
RAVALEMENT DE
FACADES - SECTEUR
ERNEST ALBERT -
REGLEMENT**

PROCURATIONS :

M. D. MAINARD ayant donné procuration à Mme N. PARENT HECKLER
Mme MJ. LIGIER ayant donné procuration à Mme L. WIESER
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme S. MUEL ayant donné procuration à Mme C. BAILLET BARDEAU
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

Absents : Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : L. WIESER – P. CANTUS

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la commune de Laxou réalise des campagnes de ravalement de façades qui engagent de nouveaux périmètres opérationnels.

Chaque périmètre retenu dure deux ans, le secteur sud Déroulède se termine le 31 décembre 2016.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie lundi 17 octobre 2016, a émis un avis favorable à la mise en place du secteur Ernest Albert jusqu'à la limite communale avec Nancy.

Pour permettre de poursuivre l'octroi de primes municipales, un règlement qui prévoit entre autre le périmètre de la campagne, les bénéficiaires, les conditions d'obtention et le calcul de la prime est proposé au conseil municipal.

Ce règlement est joint en annexe.

Les demandes de subvention, pour être recevables, devront être déposées en Mairie, avant l'exécution des travaux.

Ce programme pourrait être valable pour deux ans, soit 2017 et 2018.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

M. le Maire.- On ne va pas détailler la globalité du règlement parce qu'il est calqué sur le précédent. Vous avez en annexe le périmètre 2017/2018. Il concerne la rue Ernest Albert, la rue Bel Air, l'allée de Charcambeau, la rue Pol Choné, la rue Emile Gallé, la rue Jacquot de France, l'allée de Médreville, la rue de Médreville du 27 au 43, la rue Mi les Vignes, la rue Jean-Jacques Rousseau, l'avenue Sainte Anne à partir du 5 et du 10 et l'impasse Villas d'Arbois.

Il est rappelé dans l'exposé des motifs que chacun soit ambassadeur et que les demandes de subvention doivent être déposées avant l'exécution des travaux.

Y a-t-il des demandes de précision spécifiques sur ce règlement ?

Mme WIESER.- Une précision, on m'a donné le chiffre pour la campagne de ravalement « Art Déco » pour celle qui vient d'être exécutée sur le secteur Sud Déroulède, on a eu 14 dossiers pour un montant de 8 738, 74 € sachant que les dernières demandes qui ont été faites sont encore valables, il y a un délai pour les exécuter.

M. le Maire.- Il ne reste plus que quelques jours pour les exécuter.

Y a-t-il des demandes de précision ? (Non)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- valide le règlement d'octroi, le secteur proposé, la durée et autorise Monsieur le Maire à l'appliquer,
- inscrit les crédits nécessaires aux budgets 2017 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

